

ARRETE DG N°2019-161 Portant modification de l'arrêté DG n°2015-135 relatif à la composition de la Commission Médicale d'Établissement de l'AP-HP

Le Directeur général

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R.6144- 3-1 et R.6144-4,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, notamment son annexe 4,

Vu l'arrêté DG n°2015-135 du 22 décembre 2015 modifié fixant la liste des membres élus à la CME de l'AP-HP,

ARRETE

Article 1er:

« Collège 2.1 médecins »

Membre titulaire

 le nom du professeur Nicolas DUPIN se substitue à celui du professeur Olivier BENVENISTE

« Collège 2.2 chirurgiens »

Membres titulaires

- le nom du professeur Emmanuel MARTINOD se substitue à celui du professeur Thierry BEGUE
- sans suppléant pour le professeur René ADAM

« Collège 2.3 biologistes »

Membre titulaire

 le nom du professeur Eric VICAUT se substitue à celui du professeur Dominique PRIE

Article 2 : Le Directeur général adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 9 JUIL. 2019

Martin HIRSCH